



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 4869

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de développer les connaissances relatives à la fibromyalgie. L'origine éventuellement toxique de ce syndrome comportant des douleurs diffuses, une fatigabilité chronique ainsi que de nombreux autres troubles fonctionnels est de plus en plus évoquée. Ce qui a conduit certains responsables à réclamer à la fois l'ouverture d'une enquête de santé publique et le développement de la recherche tant fondamentale que clinique sur cette pathologie afin d'apporter au plus vite les réponses thérapeutiques appropriées. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière. Il lui demande également quelles mesures il compte prendre pour améliorer la formation du corps médical et en particulier des médecins conseils et des médecins de COTOREP à cette pathologie.

Texte de la réponse

L'augmentation du nombre des cas rapportés et la gêne fonctionnelle que peut engendrer la fibromyalgie justifient les efforts entrepris pour accroître les connaissances étiologiques, physiopathologiques et thérapeutiques relatives à cette affection. Les recherches fondamentales sur la fibromyalgie se poursuivent, notamment en Amérique du Nord. En France, une unité de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) travaille sur la physiopathologie des réseaux neuronaux médullaires et réalise une étude utilisant l'électromyographie chez les patients présentant une fibromyalgie. Ses recherches ont abouti, sur le plan étiologique, à la formulation de plusieurs hypothèses (environnementale, traumatique, génétique), dont aucune n'a cependant été validée à ce jour. Sur le plan physiopathologique et thérapeutique, aucun élément nouveau n'est apparu récemment. L'origine toxique de l'affection a pu être évoquée : l'idée qu'elle puisse être liée à une intoxication subaiguë ou chronique aux organophosphorés (pesticides ou autres) a, en effet, été avancée. L'Institut de veille sanitaire (InVS), saisi de cette question au mois de juillet 2001, a conclu que les données de la littérature ne permettaient pas de soutenir une telle hypothèse. S'agissant de la formation des médecins, la récente réforme de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales a conduit à prévoir un enseignement spécifique consacré aux douleurs des membres et des extrémités. La fibromyalgie s'y intègre. Les médecins conseils et les médecins des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) sont sensibilisés à cette pathologie et aux modalités de sa prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4869

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3690

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 115